AR Prefecture
017-251702197-20230403-C2023_26-DE
Reçu le 14/04/2023

DÉPARTEMENT
DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 3 avril 2023

Date de convocation : 28 mars 2023	Nombre de membres	présents : 46
Nombre de membres en exercice : 83		absents : 37
Date de publication : 14 avril 2023		

Décision ADOPTÉE : Voix POUR : 46 ; Voix CONTRE : 0 ; Abstentions, blancs ou nuls : 0 **– Délibération nº C2023-26**

OBJET : Accompagnement des communes dans la rénovation énergétique des bâtiments publics

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TROIS du mois d'AVRIL, lundi à 10 heures 33 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mars 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 46 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
M. COUVRAT-DESVERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers

AR Prefecture
017-251702197-20230403-C2023_26-DE
Reçu le 14/04/2023

M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelaillon-Plage
M. GARDEY Sébastien, suppléant de M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelaillon-Plage
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. RECHT Eric, suppléant de M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelaillon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Ile de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 37 délégués.

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE, excusé
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons, excusé
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire, excusée
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente, excusée
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie, excusé
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD, excusé
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, excusé
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

AR Prefecture

017-251702197-20230403-C2023_26-DE
Reçu le 14/04/2023

M. le Président rappelle que, par délibération du 13 avril 2021, le Comité syndical a décidé de modifier les statuts du SDEER, actant l'ajout d'une compétence accessoire relative à la maîtrise de la demande en énergie. Ainsi, sur demande des collectivités membres, le SDEER peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la performance énergétique des bâtiments et des équipements publics.

Dans les collectivités locales, les consommations énergétiques des bâtiments représentent en moyenne environ les trois-quarts de l'ensemble des dépenses énergétiques.

Les objectifs fixés par le paquet législatif sur le climat et l'énergie sont très ambitieux (loi énergie-climat, Programmation pluriannuelle de l'énergie, loi Elan, loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables).

Dans le contexte actuel d'envolée des prix de l'énergie, les factures énergétiques pèsent de plus en plus lourd sur les finances publiques.

Face aux enjeux que représentent aujourd'hui l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le SDEER souhaite encourager et soutenir ses communes adhérentes dans la mise en œuvre d'une politique énergétique vertueuse.

Afin de répondre aux besoins de ses membres, M. le Président propose au Comité syndical que le SDEER se dote d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ce service pourrait être mis en place de manière progressive. Dans un premier temps il s'agirait de proposer aux communes membres qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de prestations de services (audit énergétique, étude de faisabilité en énergie renouvelable électrique ou thermique, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre) et d'une recherche mutualisée de financement (Programme ACTEE, ADEME, Région, Europe, etc.). A moyen terme, le Comité pourrait s'interroger sur la pertinence de proposer une ingénierie financière plus poussée (Contractualisation de prêt mutualisé, *Intracting*) voire ouvrir la possibilité d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation énergétique de bâtiments communaux.

Pour cette première phase, le SDEER lancerait, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services permettant d'accompagner les démarches d'efficacité énergétique des collectivités.

Une convention de prestations de services serait établie entre le SDEER et la Commune.

A la survenance du besoin, la Commune solliciterait la ou les prestation(s) par une demande écrite auprès du SDEER, accompagnée de l'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation de la mission à remplir.

A réception de la demande et après définition conjointe de l'étendue et des limites des prestations, le SDEER transmettrait un devis à la Commune sur la base des tarifs établis en annexe financière de la convention de prestations de services.

La ou les prestations ne débuteraient qu'après acceptation du ou des devis par la Commune.

La Commune porterait l'intégralité des sommes engagées, déduction faite des subventions obtenues par le SDEER. Les titres seraient établis sur présentation de justificatifs, au terme des prestations réalisées.

Il pourrait être proposé aux communes qui le souhaitent un remboursement après travaux, unique ou échelonné. Dans ce dernier cas, réservé aux opérations d'investissement laissant à la commune une charge d'au moins 750 euros, les conditions de remboursement seraient les suivantes :

- par annuités sur une durée maximale de 5 ans ;
- sans intérêts ni frais.

AR Prefecture
017-251702197-20230403-C2023_26-DE
Reçu le 14/04/2023

La couverture des frais de gestion du SDEER pourrait, dans un premier temps, ne pas être supportée par les communes.

Enfin, dans une logique d'efficacité, le SDEER pourrait adhérer à un groupement de commandes coordonné par l'un des Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine, membre de l'entente TENAQ, si l'objet de ce groupement de commandes rejoignait les thèmes développés dans le présent rapport (prestations d'ingénierie en efficacité énergétique, énergie renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments publics).

ଔ ଌ

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - donne mandat à M. le Président pour signer avec les communes membres toute convention de prestation de service relative à l'accompagnement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

2 - donne mandat au Bureau pour passer tout marché public nécessaire à la réalisation des missions d'accompagnement des communes dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics ;

3 - donne mandat à M. le Président pour rechercher toute subvention liée aux projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et pour signer tout document à cet effet ;

4 - donne mandat au Bureau pour, le cas échéant, adhérer à tout groupement de commandes coordonné par les Syndicats d'énergie membres de TENAQ, dont l'objet serait lié à l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des collectivités ;

5 - décide que, dans le cadre des missions d'accompagnement des communes dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics, les prestations et travaux réalisés dans le cadre de marchés passés par le SDEER feront l'objet d'une demande de contribution de la commune bénéficiaire après travaux, par paiement unique ou échelonné. Dans ce dernier cas, réservé aux opérations d'investissement laissant à la commune une charge d'au moins 750 euros, les conditions de remboursement seraient les suivantes :

- par annuités sur une durée maximale de 5 ans ;
- sans intérêts ni frais.

6 - décide que, à ce stade et dans le cadre de l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, les prestations réalisées directement par le SDEER et autres frais de gestion seront supportés par le SDEER.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Le Président,
François BRODZIAK

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président